

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Date de publication : Jeudi 17 novembre 2011

Personne-ressource : Vanessa Wilson, directrice des communications, ACARR

416-964-1260, poste 223 ou 416-523-9518 (cell.) ou vanessa.wilson@acpm.com

L'ACARR est heureuse des mesures du gouvernement fédéral relativement aux RPAC

Jeudi 17 novembre 2011 – L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) applaudit à la décision du gouvernement Harper d'aller de l'avant et de déposer un projet de loi sur les Régimes de pension agréés collectifs (PPAC) comme moyen d'élargir les options en matière d'épargne-retraite dont disposent les Canadiens à l'heure actuelle.

« L'ACARR a fait régulièrement la promotion d'options novatrices destinées à accroître la protection des Canadiens, et elle a élaboré des concepts dont elle a fait part aux gouvernements. Les RPAC constitueront un moyen efficace et approprié de combler les lacunes actuelles du système de revenu de retraite, a affirmé Christopher Brown, président de l'ACARR.

« Les Canadiens ont besoin d'options novatrices, accessibles et à grande échelle afin de les aider à atteindre leurs objectifs en matière d'épargne-retraite. Harmonisés entre toutes les provinces, les RPAC offrent le potentiel de générer les économies d'échelle nécessaires pour procurer des avantages considérables aux Canadiens, a ajouté M. Brown. Nous demandons instamment à toutes les provinces de prendre le plus rapidement possible des mesures afin de concrétiser les avantages des RPAC. »

Les RPAC sont un élément important d'une solution plus vaste devant permettre d'améliorer le système de revenu de retraite au Canada.

L'ACARR continue de promouvoir son Plan en cinq points, un plan exhaustif demandant aux gouvernements :

1. de supprimer les obstacles à la couverture collective,
2. de veiller à ce que les régimes à prestations déterminées soient maintenus en tant qu'options de protection viables,
3. de favoriser davantage l'innovation,
4. de promouvoir la simplicité de l'administration et
5. d'augmenter les incitatifs à l'épargne.

« L'annonce d'un projet de loi sur les RPAC faite aujourd'hui constitue un très bon départ en vue de la mise en œuvre des recommandations présentées dans notre Plan en cinq points, qui permettra de faire en sorte que tous les Canadiens, y compris les travailleurs autonomes et les employés des petites entreprises, aient accès aux options d'épargne les plus avantageuses pour eux-mêmes et pour leurs familles, a précisé M. Brown. « Nous avons hâte de collaborer avec les gouvernements pour faire en sorte que les RPAC deviennent une partie positive de la solution en vue d'améliorer le système de

revenu de retraite au Canada », a précisé M. Brown, avant d'ajouter : « Il reste encore du travail à faire sur le plan de l'amélioration des options d'épargne-retraite offertes aux Canadiens, et nous sommes heureux d'avoir l'occasion de poursuivre le travail que nous avons entrepris auprès des gouvernements pour atteindre cet objectif. »

Vous pouvez consulter le texte intégral du Plan en cinq points de l'ACARR à www.acpm-acarr.com.

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite est le porte-parole informé des fournisseurs de régimes de retraite du Canada. Elle a été créée il y a plus de 30 ans, et ses membres représentent au-delà de 400 régimes de retraite comprenant plus de trois millions de participants à des régimes totalisant des actifs sous gestion de plus de 330 milliards de dollars.

L'ACARR milite en faveur du développement d'un système de revenu de retraite d'avant-garde au Canada en défendant les principes suivants:

- Clarté de la législation, des règlements et des instruments de revenu de retraite;
- Prise en compte équilibrée des intérêts d'autres intervenants;
- Excellence en matière de gouvernance et d'administration